



**Appel à candidature pour inscription au Mastère de Recherche 2 en
Sciences Agronomiques et Environnement
Année Universitaire : 2020-2021**

Le directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem annonce l'ouverture du **Mastère de Recherche 2 en Sciences Agronomiques et Environnement (M2-SAE)**. Ce programme de formation concerne cinq disciplines :

- **Production Horticole Durable (PHD)**
- **Gestion Biologique Intégrée des Ennemis des Cultures (GBIEC)**
- **Sol, Eau & Environnement (SEE)**
- **Production Animale, Qualité des Produits et Environnement (PAQPE)**
- **Paysage, Valorisation et Société (PVS)**

Ce mastère (60 crédits) permettra aux étudiants d'acquérir de nouvelles compétences scientifiques et techniques pour poursuivre des études doctorales ou améliorer leur insertion professionnelle dans les organismes d'études et de recherche. Lors du premier semestre, les candidats suivront 30 crédits d'enseignement (340 heures), organisés en 6 unités d'enseignement (UE). Deux UE communes aux cinq disciplines et quatre UE spécifiques à chaque discipline. Le deuxième semestre est consacré à la réalisation d'un stage de recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Ce mastère est destiné aux :

- Ingénieurs agronomes,
- Ingénieurs en sciences de l'eau et de l'environnement et en agro-alimentaire,
- Architectes,
- Médecins vétérinaires,
- Titulaires d'un M1 de recherche en relation avec les disciplines évoquées,
- Titulaires d'un mastère professionnel en relation avec les disciplines évoquées.
- Etudiants ingénieurs et mastère professionnel qui ont réussi les trois années d'étude qui vont soutenir maximum au mois d'octobre 2020

Pour l'année universitaire 2020-2021, l'école doctorale envisage l'ouverture de 2-3 disciplines, pour un minimum de 8 étudiants inscrits par discipline. Compte tenu des capacités d'encadrement des enseignants et des besoins de formation de l'école doctorale, trois disciplines sont prioritaires (GBIEC, SEE et PHD). Les candidats seront classés par discipline selon la formule des scores indiquée en annexe.



Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers complets au secrétariat de l'Ecole Doctorale de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem ou de l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante : Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem-Sousse, **avant le 15 septembre 2020**. Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre ou de la poste faisant foi.

Le dossier de candidature doit comporter :

- Demande de pré-inscription (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
- Fiche de renseignement (www.services.uc.rnu.tn/4C/index.php/accueil)
- Déclaration sur l'honneur déclarant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat(<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
- Engagement (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
- Copies des diplômes (baccalauréat et diplômes universitaires) et des relevés de notes des années d'études.
- Attestations mentionnant des formations complémentaires en langues (français, anglais)
- Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
- Trois Photos d'identité.
- Copie électronique du dossier sur CD.

Le choix de la discipline envisagée devrait être en adéquation avec la formation préalable du candidat.

Le Directeur général de l'ISA-CM



Critères de sélection des étudiants
Mastère de recherche (M2) en Sciences Agronomiques et Environnement

Le candidat doit déposer un dossier complet. La commission d'évaluation des dossiers se réserve le droit d'éliminer les dossiers incomplets.

En conformité avec les directives du MERS (Décret n°2012-1227 du 1^{er} août 2012), l'école doctorale adoptera les critères d'admission suivants au titre de l'année universitaire 2020-2021 :

Le candidat doit être titulaire du :

- Diplôme National d'Ingénieur Agronome
- Diplôme National d'Ingénieur en sciences de l'eau et de l'environnement ou de l'agroalimentaire,
- Diplôme National d'Architecture et Urbanisme,
- Diplôme National de Médecine Vétérinaire
- Diplôme de licence fondamentale et d'un M1 de recherche en relation avec les disciplines évoquées
- Diplôme de Mastère professionnel en relation avec les disciplines évoquées
- Vu les circonstances particulières du COVID, les étudiants ingénieurs qui soutiendront leurs PFE avant le 30 octobre 2020 peuvent candidater à ce mastère.

Le candidat doit répondre aux critères suivants :

- Aucune mesure disciplinaire prise à son encontre durant ses études universitaires. Une déclaration sur l'honneur doit être signée et légalisée.
- Un seul redoublement est toléré durant le cycle ingénieur ou la formation vétérinaire ou la formation architecture ou le cycle licence + mastère 1. Le redoublement sera pénalisé dans le calcul du score de sélection des candidats.
- Une seule admission en session de contrôle est tolérée durant son cursus professionnalisant. Le contrôle sera pénalisé dans le calcul du score de sélection des candidats.
- Une moyenne des trois années du cycle ingénieur ≥ 11.0
- Une moyenne des trois dernières années d'études en médecine vétérinaire ou en architecture ≥ 11.0
- Une moyenne des quatre années d'études en régime LMD (licence + mastère de recherche 1) ≥ 13.0 .
- Une moyenne des diplômes de licence et mastère professionnels ≥ 14.0 .

Le calcul des moyennes ne tient pas compte de la note du projet de fin d'études ou du mémoire, les deux (ou 3) premières années ont chacune un coefficient de 1, alors que pour la dernière année, le coefficient est de 0,5.

Les moyennes des modules (M1, M2 et M3) pré-requis pour chaque discipline seront considérées dans le calcul des scores de classement des candidats (tableau 1).



Tableau 1 : Modules (M1, M2 et M3) pré-requis pour chaque discipline

Discipline	Pré-requis
Production horticole durable	M1 : moyenne des modules de biochimie métabolique et de statistiques M2 : moyenne des modules d'agronomie générale et des sciences du sol M3 : moyenne des modules d'horticulture
Production animale, qualité des produits et de l'environnement	M1 : moyenne des notes des modules de nutrition animale, d'alimentation et de physiologie animale M2 : moyenne des notes des modules de génétique M3 : moyenne des modules de Statistiques
Gestion biologique intégrée des ennemis de la culture	M1 : moyenne des notes des modules d'Entomologie générale, de Mycologie générale et de biochimie M2 : moyenne des notes des modules de Malherbologie, de Nématologie et de Lutte biologique M3 : moyenne des notes des modules de Phytopharmacie, de physiologie des insectes et de Virologie
Paysage, valorisation et société	M1= moyenne des notes des modules d'aménagement du territoire, de conception paysagère et ateliers M2= moyenne des notes des modules de sociologie urbaine, de droit du paysage et de droit de l'environnement M3=moyenne des notes des modules d' Initiation au paysage, d'écologie du paysage et d'écologie urbaine
Sol, eau et environnement	M1 : moyenne des notes des modules des sciences de l'eau M2 : moyenne des notes des modules des sciences du sol M3 : moyenne des notes des modules des sciences de l'environnement

Les candidats **de chaque discipline** seront classés selon le score de la formule ci-dessous :

Score : moyenne du bac + 3 x moyenne des diplômes + moyenne des notes (M1) + moyenne des notes (M2) + moyenne des notes (M3) + moyenne de l'anglais + 2 (bonus projet voltaire ou équivalent) - 5 (en cas de session de contrôle) - 7 (en cas de redoublement).